

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INC-2016-003
Direction du service de la sécurité incendie
Service
Objet : Adhésion à un regroupement d'achats avec l'Union des municipalités du Québec
Date : Le 2 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Nous avons reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adhérer à un regroupement d'achat d'équipements incendie. Les produits offerts, dans le cadre de l'appel d'offres 2016 de l'UMQ, sont des boyaux, des gants, des habits, des bottes et des casques de combat.

Notre intérêt se porte sur les boyaux seulement. Il faut savoir que les équipements de protection individuelle de nos pompiers (gants, habits, bottes et casques de combat) ont fait l'objet d'une approbation de la part du comité paritaire en santé et sécurité au travail (tel que prévu à la convention collective) et que d'en changer les spécifications impliquerait de refaire des bancs d'essais dont l'exercice s'échelonne sur plusieurs mois.

L'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel. La proposition de l'UMQ – et l'engagement de la Ville sont annuels et doivent être renouvelés à chaque nouvel appel d'offres (un appel d'offres par année). C'est la première fois que la Ville participerait à un regroupement d'achat en sécurité incendie mais elle l'a déjà fait dans d'autres domaines comme le sel et les abrasifs ainsi que les produits chimiques.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Ne pas adhérer à la proposition de l'UMQ et continuer à faire nos achats de façon indépendante. Nous croyons cependant qu'il y aurait quelques économies à faire en regroupant nos achats avec d'autres villes. La Ville de Longueuil et la Ville de Gatineau ont également manifesté leur intérêt à y adhérer.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'UMQ lancera l'appel d'offres au début de février. Notre résolution devrait lui parvenir très rapidement après la séance du conseil de la Ville du 22 février.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Coût d'adhésion établi à 1% des achats conclus à travers le regroupement ou 150 \$ minimum.

Nous estimons que nous achèterons pour environ 12 000\$ via cet exercice, ce qui ferait en sorte que notre cotisation serait de 150\$.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-220-00-643
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

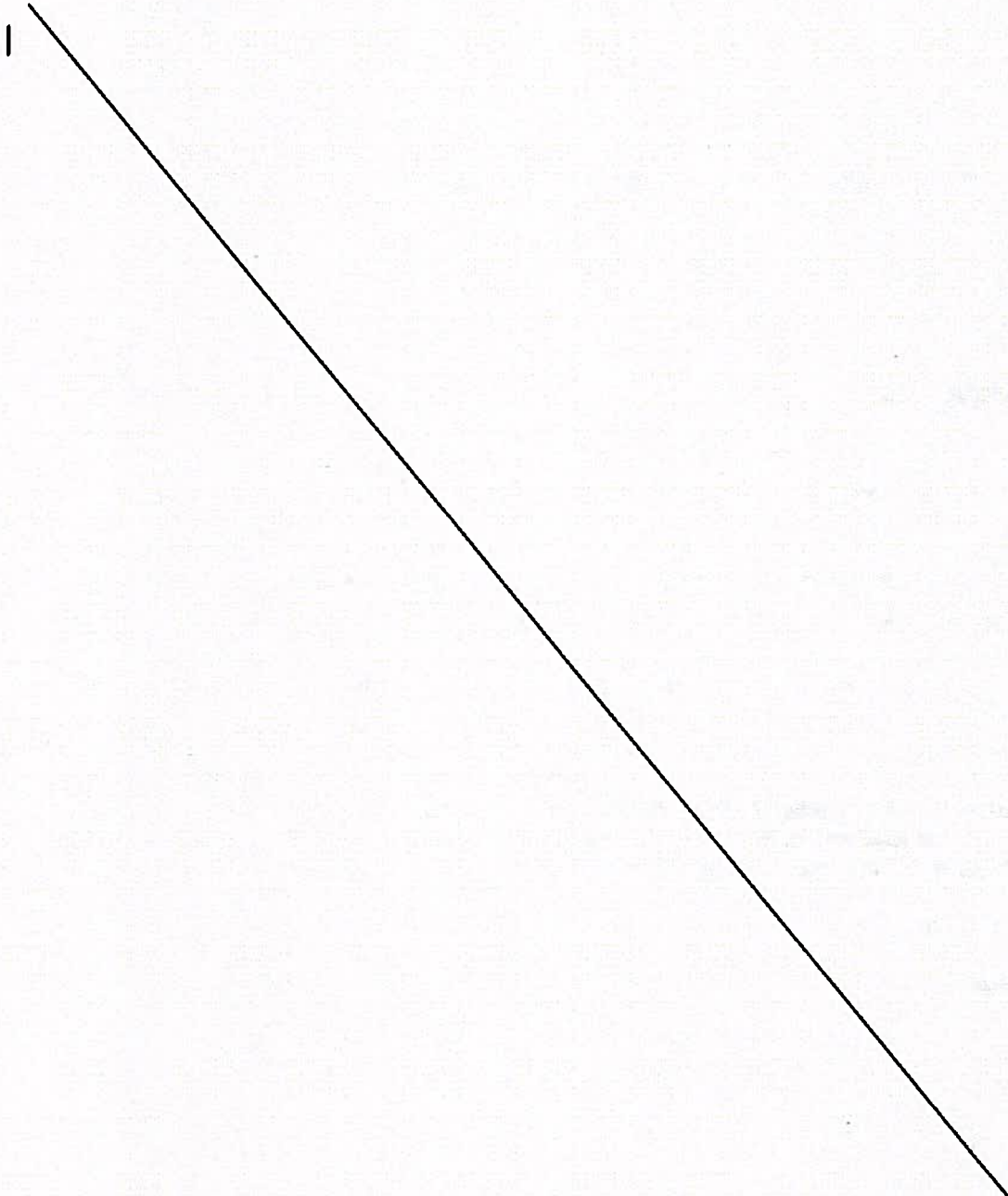
Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2016/02/01

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Vincent Vu, APP	01/02/2016	Volet approvisionnement



RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter la résolution suivante :

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à la Ville de Lévis de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;



IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Lévis confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Lévis confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public no SI-2016. De ce fait, la Ville de Lévis accepte que le choix final de certains produits soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Lévis s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% (ou 150\$ minimum) pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement, en fonction des achats réels faits.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Nathalie Labrecque</u>		Titre d'emploi : <u>Chef de service – Prévention et soutien à l'organisation</u>
Recommandé par :		
 Nathalie Labrecque		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2016/02/10

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  **Date :** 16/02/08